

Accueil

Dès votre arrivée aux urgences avec votre enfant, expliquez le [motif de votre visite à l'infirmière](#). Elle est à votre écoute. N'hésitez pas à lui signaler une douleur ou un malaise de votre enfant.

Après le recueil d'informations sur la nature de votre consultation, l'infirmière définit le degré d'urgence pour une intervention médicale.

[Aux urgences, l'ordre de prise en charge des enfants est établi en fonction du degré d'urgence médicale et non selon l'ordre d'arrivée](#). Vous êtes ensuite dirigés au guichet administratif qui enregistre votre entrée.

Pour faciliter l'enregistrement administratif de votre enfant, veuillez apporter, dans la mesure du possible,

- une [carte d'identité](#)
- la [carte d'assurance maladie](#)
- [toute information susceptible d'aider l'équipe soignante dans sa tâche](#) (ordonnances, lettre du médecin traitant, traitements, radios, etc.).

Si vous n'êtes pas au bénéfice d'une assurance suisse garantissant le paiement des frais, un dépôt de garantie vous est demandé.

Les urgences sont dotées de quatre salles d'attente séparées; ces salles offrent un espace de jeux et de détente.

Des distributeurs de boissons et repas froids sont à disposition. [Attention: certains examens nécessitent que l'enfant soit à jeun](#), veuillez vous informer auprès des infirmières avant de donner à boire ou à manger à votre enfant.

Si vous désirez un repas chaud, vous pouvez vous restaurer à la cafétéria de l'Hôpital des enfants (7h-19h, week-end 8h30-16h).

Un téléphone à carte est également à votre disposition.

Prise en charge

Après les formalités administratives, votre enfant est orienté vers une salle d'attente, puis installé dans une salle de consultation. Le pédiatre prend connaissance des informations transmises par l'infirmière et procède à un examen clinique complet de votre enfant.

Parfois, des examens complémentaires sont nécessaires (prise de sang, examen d'urines, radiographies, etc.). [Ceci explique que l'attente vous paraisse longue, mais elle est indispensable pour prodiguer de bons soins à votre enfant](#). Nous vous remercions d'être patient.

Une fois le diagnostic posé, le médecin vous informe sur la nature de la maladie, répond à vos questions et prescrit éventuellement un traitement à votre enfant.

Rôle du parent

Votre présence est nécessaire auprès de votre enfant. Cependant, pour des raisons professionnelles, [vous pouvez être invité à sortir de la chambre d'examen pour le bon déroulement des soins](#).



Pour des raisons de sécurité, il est indispensable de prévenir l'infirmière en charge de votre enfant lorsque vous vous absentez de la chambre d'examen.

Il s'agit, pour l'équipe soignante, de mettre en place les moyens nécessaires de surveillance.

Si votre enfant est hospitalisé

Après les premières évaluations et traitements, votre enfant est dirigé vers le lieu de soins le plus adéquat.

Le bureau de la Gestion des Patients Hospitalisés (GPH), situé dans le hall d'entrée, complète alors l'enregistrement administratif et vous informe du règlement relatif à son séjour.

Si vous avez des questions sur l'hospitalisation de votre enfant, vous pouvez appeler le 022 372 63 74.